

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 avril 2015**

**Rapporteur :  
Monsieur Dominique  
SCOARNEC**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 12/05/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/05/2015  
(accusé de réception du 11/05/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement de réseaux aériens**

**Approbation des travaux 2015 en accompagnement des projets de voirie et autorisation de signature des conventions – Rue Marie Curie et rue du Frugy – Route de Ty Nay. Coût à la charge de la ville : 69 935 euros.**

\*\*\*

Des travaux d'effacement des réseaux aériens sont envisagés en accompagnement des travaux de voirie 2015 suivants :

- Création de génie civil d'éclairage public et de réseaux de télécommunication en accompagnement des travaux de voirie : rue Marie Curie – rue du Frugy ;
- Création de génie civil de réseaux de télécommunication en accompagnement des travaux de voirie : Route de Ty Nay – accompagnement création Pôle Emploi.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Quimper afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, les financements s'établissent comme suit :

Projet	Nature des travaux	Participation	
		Ville de Quimper	SDEF
rue Marie Curie et rue du Frugy	Eclairage Public (génie civil) et Réseaux de télécommunication (génie civil)	57 935,00	28 000,00

Route de Ty Nay	Réseaux de télécommunication (génie civil)	12 000,00	0,00
-----------------	--	-----------	------

Ces financements sont inscrits au budget 2015 de la ville de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accepter ces projets de réalisation des travaux d'effacement de ces réseaux pour les montants estimatifs prévus par conventions ;
- 2 - de solliciter l'inscription des travaux au programme 2015 d'effacement des réseaux aériens du Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère (SDEF) ;
- 3 - d'approuver le plan de financement ;
- 4 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux Rue Marie Curie et Rue du Frugy ;
- 5 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF pour les travaux situés Route de Ty Nay.

Le maire,

Ludovic JOLIVET